

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article278>



# La réserve de Béniguet

- L'ONCFS en Région - Bretagne - Pays-de-la-Loire - Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité - Les réserves gérées ou co-gérées par l'ONCFS -

Publication date: jeudi 19 novembre 2009

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

**Une réserve de chasse et de faune sauvage est une zone de quiétude pour les animaux. La pratique de la chasse y est interdite ainsi que toute autre activité susceptible de déranger la faune sauvage. Cet espace protégé est consacré à la conservation et à l'étude du patrimoine naturel.**

La Réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet est un îlot de 60 hectares situé en mer d'Iroise à la pointe de la Bretagne. Propriété de l'ONCFS, c'est un des sites les plus importants en France pour la reproduction des oiseaux de mer et de rivage. Son patrimoine naturel, archéologique et paysager est réputé.

L'île de Béniguet fait partie de l'archipel de Molène, qui est inclus dans le Parc Naturel Régional d'Armorique et dont plusieurs îlots forment une réserve naturelle nationale. Le milieu marin, y compris les grèves autour des îlots, forme quant à lui le Parc naturel marin d'Iroise. Sa richesse naturelle a valu à l'archipel d'être classé " Réserve de la Biosphère ", label de qualité décerné par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la Culture et l'Environnement).



photo C. Courteau

Longue d'environ 2 km et de largeur variant de 100 à 300m, l'île de Béniguet connaît les plus fortes densités en France pour deux limicoles nicheurs rares dans notre pays : l'huîtrier pie (env. 50 couples) et le grand gravelot (10-20 couples). C'est par ailleurs la plus grande colonie française de goélands bruns, colonie d'importance internationale pour la conservation de l'espèce, ainsi que la principale colonie de sternes naines en Bretagne (jusqu'à 40 couples). Une population " naturelle " de faisans s'y maintient depuis près de 30 ans sans nouveaux lâchers, ainsi que des lapins de garenne. En mer autour de l'île, se rencontrent une petite population de phoques gris ainsi que des grands dauphins, mammifères marins peu communs sur les côtes de France.



Photo L.G D'Escrienne - ONCFS

Dans le but de préserver la flore et la faune exceptionnelles de Béniguet, l'arrêté pris le 10 novembre 1993 par le Préfet du Finistère interdit en tout temps l'accès de l'île au public. Cela signifie que le débarquement sur les plages est autorisé, mais qu'il est rigoureusement interdit de pénétrer sur la partie terrestre de l'île sans autorisation du directeur de la réserve.

Toutefois, pour permettre aux pêcheurs à pied de passer d'une grève à l'autre, la traversée de l'île est tolérée par le petit chemin qui passe près des bâtiments d'habitation des gardes. La traversée est rigoureusement interdite ailleurs.

Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, chargés de surveiller l'île et d'y faire appliquer la réglementation, sont à la disposition des visiteurs pour toute information.

*cliquer sur l'image pour télécharger*

le [Rapport d'activités scientifiques et techniques 2014 de la réserve de Béniguet](#)



Contact : [pierre.yesou@oncfs.gouv.fr](mailto:pierre.yesou@oncfs.gouv.fr) / [jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr](mailto:jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr)

ONCFS - 39 Bd Albert Einstein CS42355 44323 Nantes cedex 3

[Lien vers la page  
de la Délégation interrégionale Bretagne - Pays-de-Loire](#)

[Lien vers la page d'accueil des espaces protégés de l'ONCFS](#)